



Mise a pied suite a une altercation

Par **andy38**, le **11/07/2009** à **13:26**

Bonjour, suite a une altercation avec une collègue de travail j'ai été sanctionnée a tort avec une mise a pied de 5 jrs. lors de l'entretien le directeur m'a mis la pression avec harcèlement pour que je signe le courrier mentionnant cette mise a pied alors que je conteste le contenu. j'ai signé le courrier car il m'a dit qu'il me demandait pas mon avis. j'ai été forcée. que dois je faire? est ce que je peux me mettre en maladie pendant cette mise a pied et est ce que je peux faire annuler cette signature.

Par **Visiteur**, le **11/07/2009** à **15:34**

bonjour, j'ai été forcée. que dois je faire? votre employeur vous a remis une lettre de notification de mise à pied contre décharge (normal que vous deviez la signer). une mise à pied peut être notifiée en recommandée ou remise en main propre. vous pouvez contester cette mise à pied. envoyez une lettre recommandée + ar. vous pouvez vous mettre en maladie.. mais votre patron ne vous complètera pas les indemnités journalières de maladie.